

BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

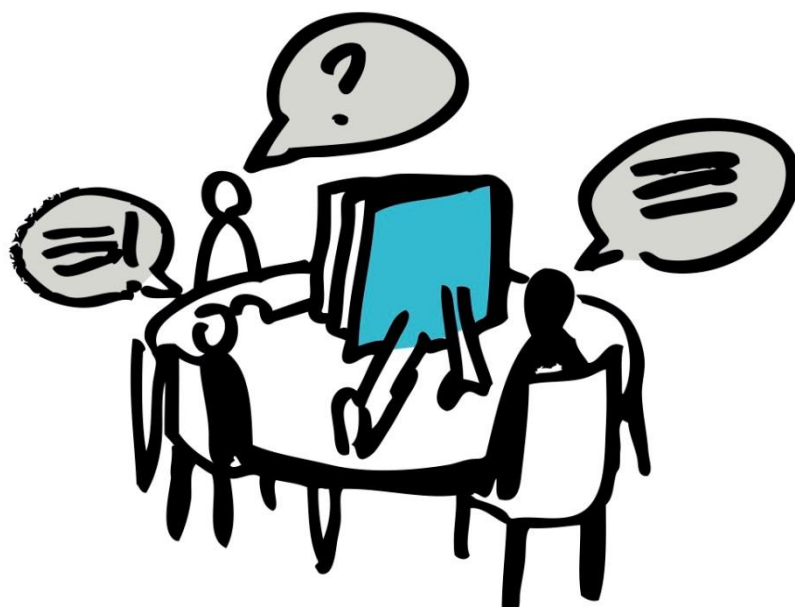
ICI 2050

Bilan de la concertation

SRADDET – ICI 2050

Région Bourgogne-
Franche-Comté

*Version des
25 et 26 juin 2020*



SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1. PHASE DE LANCEMENT – DIAGNOSTIC ET ENJEUX	6
1.1. DEBAT SUR LES MODALITES D’ASSOCIATION EN CONFERENCE TERRITORIALE DE L’ACTION PUBLIQUE (CTAP)	6
1.2. LANCEMENT DU GROUPE RESTREINT SCOT/PLUi/PNR	6
1.3. ASSISES DE LANCEMENT	7
1.4. ENQUETE GRAND PUBLIC SUR LA PLATEFORME PARTICIPATIVE	8
1.5. REUNIONS DU GROUPE RESTREINT SCOT / PLUi / PNR	10
1.6. PREMIERE SERIE D’ATELIERS TRANSVERSAUX EN JUIN ET SEPTEMBRE 2017	11
1.7. GROUPE DEDIE DE LA CTAP	14
1.8. ECHANGES AVEC LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL (CESER)	14
1.9. ENQUETE GRAND PUBLIC SUR LA PLATEFORME PARTICIPATIVE	15
2. DEFINITION DES OBJECTIFS	17
2.1. RENCONTRES BILATERALES AVEC LES TERRITOIRES INFRAREGIONAUX	17
2.2. RENCONTRES BILATERALES AVEC LES TERRITOIRES VOISINS	17
2.3. RENCONTRES AVEC LES COMITES DE MASSIFS	17
2.4. CONFERENCE DES PRESIDENTS DE SCOT	18
2.5. REUNIONS DU GROUPE RESTREINT SCOT / PLUi / PNR	18
2.6. ECHANGES AVEC LE CESER	19
2.7. CONCERTATIONS THEMATIQUES	19
3. ELABORATION DU FASCICULE DE REGLES	22
3.1. RENCONTRES BILATERALES AVEC LES CONSEILS DEPARTEMENTAUX	22
3.2. POURSUITE DES BILATERALES AVEC LES TERRITOIRES INFRAREGIONAUX ET LES TERRITOIRES VOISINS	22
3.3. CONSULTATION PREALABLE DU PUBLIC SUR LE PRE-PROJET DE RAPPORT	23
3.4. SECONDE SERIE D’ATELIERS EN NOVEMBRE 2018	25
3.5. REUNION DU GROUPE RESTREINT SCOT / PLUi / PNR	26
3.6. ECHANGES AVEC LE CESER	26
4. FINALISATION ET PRESENTATION DU PROJET DE SCHEMA	28
4.1. ECHANGES CESER	28
4.2. GROUPE RESTREINT	28
4.3. CONTRIBUTIONS LIBRES ET NOUVELLES RENCONTRES BILATERALES	28
4.4. REUNION DES PPA	29
4.5. CTAP	29
ANNEXES	31

INTRODUCTION

Document de portée informative, ce bilan de la concertation présente, étape par étape, les différents temps et modes de concertation et d'association des diverses parties prenantes à l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).

Tout au long du processus d'élaboration du schéma, le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté a manifesté sa volonté de concerter le plus largement possible, à travers :

- **Une association systématique élargie** : au-delà du cadre réglementaire (cf. encadré ci-après : alinéas 1° à 10° qui correspondent à la liste des Personnes Publiques Associées (PPA)) le conseil régional a fait le choix d'associer : les EPCI à fiscalité propre non couverts par un périmètre de SCoT, les Pays, Pôles d'Equilibre Territorial et Rural, Parcs Naturels Régionaux et Pôles métropolitains, la Conférence TransJurassienne (CTJ), le Conseil Economique Social et Environnemental Régional (CESER) ainsi que les Régions limitrophes.
- **Une association thématique enrichie** avec les chambres consulaires régionales (chambre d'agriculture, de commerce et d'industrie, des métiers et de l'artisanat, économie sociale et solidaire), des partenaires réguliers de la Région tels que l'Insee, l'Ademe, les agences d'urbanisme, l'Agence Economique Régionale, les agences de l'eau, les universités, etc. ou encore des acteurs spécifiques des domaines intégrés au SRADDET (les CAUE, l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC, les bailleurs sociaux, les syndicats et fournisseurs d'énergie, SNCF et SNCF réseau, les syndicats de transports, Voies Navigables de France, les fédérations des usagers des transports, les opérateurs numériques, les syndicats de déchets, des acteurs variés de la protection de la biodiversité...).
- **Des outils spécifiques** :
 - La plateforme participative de la Région <https://jeparticipe.bourgognefranche.comte.fr> a été utilisée pour mettre à disposition, tout au long de la démarche, un espace de recueil des commentaires et contributions volontaires ;
 - Les ateliers, espaces d'échanges largement ouverts, territorialisés, thématiques ou transversaux, ont permis de co-construire le schéma ;
 - Le groupe restreint, créé avec un panel de structures porteuses de SCoT, PLUi et PNR volontaires, a été réuni à de nombreuses reprises pendant l'élaboration du schéma pour partager méthodes, bonnes pratiques et conforter apports théoriques et expériences de terrain.
- **Un espace de dialogue avec le grand public** : plusieurs temps de concertation du grand public ont eu lieu selon les grandes phases d'élaboration du projet et ont pris la forme d'enquêtes, de sondages ou bien de demandes d'avis sur des parties du projet.

La délibération de lancement de l'élaboration du SRADDET, votée lors de l'Assemblée Plénière des 12 et 13 janvier 2017 par le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, présente ces modalités d'association.

En raison de la volonté forte de concerter le plus largement et le plus intensément possible affichée dès le démarrage de la démarche un report de calendrier de 9 mois par rapport à ce

qui était prévu initialement pour l'arrêt du projet a été acté. Ce délai supplémentaire était nécessaire à la maturation du projet pour permettre à la Région de stabiliser au fur et à mesure ses travaux grâce à des échanges réguliers avec les différents interlocuteurs.

RAPPEL DU CADRE LEGISLATIF

L'article L4251-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) encadre l'association des territoires et des partenaires de l'aménagement à la démarche d'élaboration. Ainsi, sont réglementairement associés à l'élaboration du projet de schéma :

- 1° Le représentant de l'Etat dans la région ;
- 2° Les conseils départementaux des départements de la région, sur les aspects relatifs à la voirie et à l'infrastructure numérique ;
- 3° Les métropoles mentionnées au titre Ier du livre II de la cinquième partie ;
- 4° Les établissements publics mentionnés à l'article L. 143-16 du code de l'urbanisme ;
- 5° Les collectivités territoriales à statut particulier situées sur le territoire de la région ;
- 6° Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre compétents en matière de plan local d'urbanisme mentionnés au premier alinéa de l'article L. 153-8 du code de l'urbanisme ;
- 6° bis¹ La population. Le conseil régional initie et organise la concertation publique ;
- 7° Les autorités compétentes pour l'organisation de la mobilité qui ont élaboré un plan de déplacements urbains institué par l'article L. 1214-1 du code des transports ;
- 8° Un comité composé de représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements compétents en matière de collecte et de traitement de déchets, d'organismes publics et d'organisations professionnelles concernés, d'éco-organismes et d'associations agréées de protection de l'environnement ;
- 9° Le comité régional en charge de la biodiversité prévu par l'article L. 371-3 du code de l'environnement ;
- 10° Le cas échéant, les comités de massif prévus à l'article 3 de la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne.

Les personnes publiques mentionnées aux 3° à 6° du présent I formulent des propositions relatives aux règles générales du projet de schéma.

Le même article précise que peuvent également être associés :

- 1° Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui ne sont pas situés dans le périmètre d'un établissement public mentionné à l'article L. 143-16 du code de l'urbanisme ;
- 2° Le conseil économique, social et environnemental régional ainsi que les chambres d'agriculture, les chambres de commerce et d'industrie et les chambres de métiers et de l'artisanat ;

Il est par ailleurs prévu que le conseil régional puisse consulter le conseil régional des régions limitrophes et tout autre organisme ou personne sur tout ou partie du projet de schéma.

¹ La loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté a modifié l'article L4251-5 du CGCT en ajoutant le 6°bis qui inclut l'obligation d'associer la population à l'élaboration du projet de schéma via l'organisation d'une concertation publique. Une délibération complémentaire a été prise en Assemblée Plénière des 29 et 30 juin 2017 pour valider les modalités de concertation préalable du public à l'élaboration du schéma.

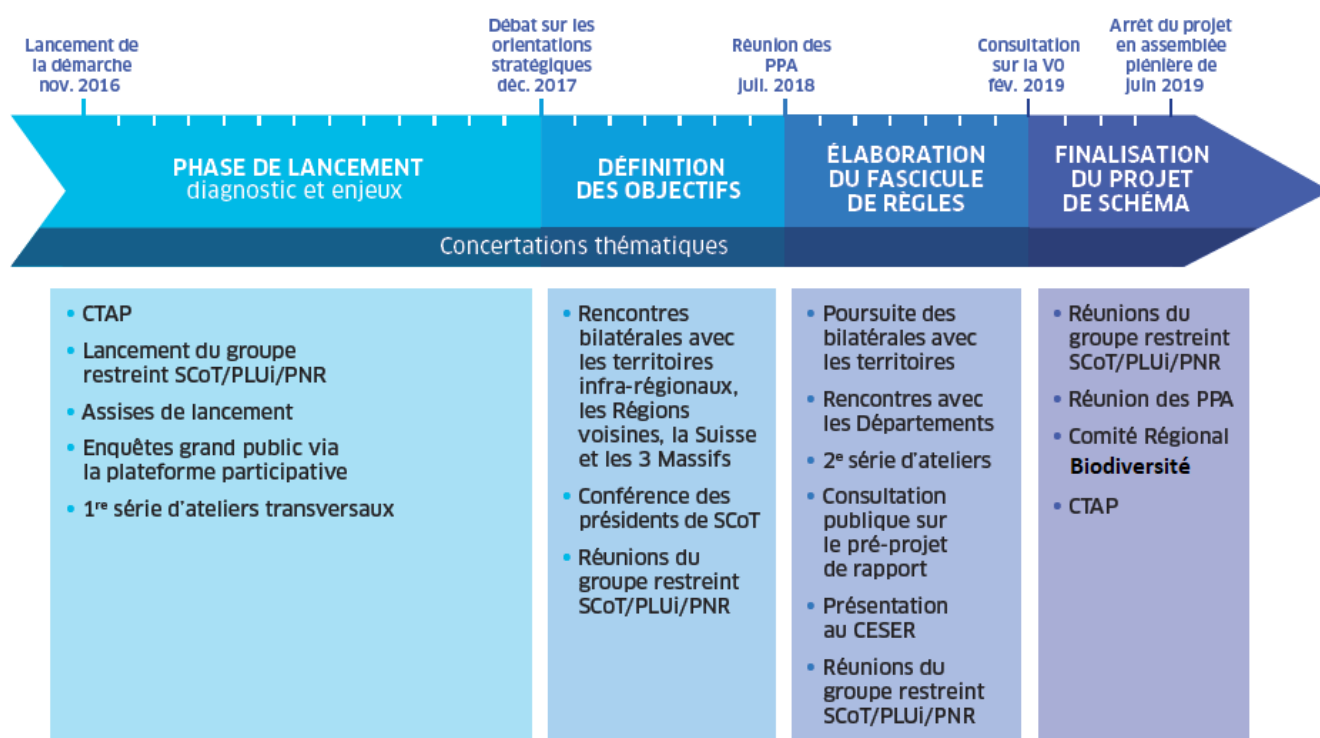
Ce bilan est présenté de manière chronologique et retrace, sans entrer dans le détail de chaque réunion, les grandes lignes de la concertation qui a permis la co-construction du SRADDET. La frise ci-après rend compte du processus global de concertation.

La concertation s'appuie sur un même modèle méthodologique à chacune des quatre grandes étapes. Celui s'organise autour de trois socles :

- **Les échanges bilatéraux et thématiques** qui s'organisent soit avec une catégorie d'acteurs pour lesquels les échanges portent sur l'ensemble du document ou bien avec plusieurs catégories d'acteurs mais qui traitent d'un seul sujet ;
- **Les ateliers** : qu'ils soient transversaux ou thématiques, ces grands temps rassemblent de nombreux acteurs qui se sont avérés indispensables à la construction des grandes parties du schéma ;
- **Les contributions** : tout au long de la démarche les contributions volontaires des territoires et partenaires thématiques ont nourri les travaux du SRADDET et ont permis d'ajuster et compléter au fur et à mesure les documents constitutifs du schéma.

En complément de ces trois socles, **le groupe restreint** (voir sa présentation en 1.2) constitue un outil « fil rouge » mobilisé tout au long de la démarche.

La place de la concertation dans l'élaboration du SRADDET



1. PHASE DE LANCEMENT – DIAGNOSTIC ET ENJEUX

1.1. Débat sur les modalités d'association en Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP)

Conformément au cadre législatif (article L 4251-4 du CGCT), les modalités d'élaboration du SRADDET ont été débattues au sein de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) avant de faire l'objet d'une délibération du Conseil Régional.

Ainsi, la CTAP de Bourgogne-Franche-Comté s'est réunie le jeudi 24 novembre 2016 à Dijon et les modalités d'élaboration prévue pour le SRADDET y ont été présentées par le Vice-Président du Conseil régional Eric Houlley, en charge de la cohésion territoriale et des Parcs.

A l'issue du débat aucune objection de principe n'a été émise, les modalités d'élaboration ont donc été soumises, sur cette même base, à l'approbation de l'Assemblée plénière du Conseil régional des 12 et 13 janvier 2017.

Des modalités de concertation du public ayant été précisées par l'article 60 de la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, une délibération complémentaire a été prise par le Conseil régional en juin 2017 et présentée préalablement à la CTAP (10 avril 2017) pour préciser les modalités d'association des citoyens à la démarche.

1.2. Lancement du groupe restreint SCoT/PLUi/PNR

Compte tenu de l'enjeu de mobilisation des territoires infrarégionaux sur un tel exercice, il a été décidé d'organiser une réunion spécifique avec les territoires porteurs de SCoT, PLUi et PNR en amont des assises de lancement le 23 mars 2017. L'objectif de cette rencontre était triple :

- préparer le lancement de la démarche d'élaboration du SRADDET ;
- préfigurer l'association spécifique dès le début de la démarche des porteurs de documents de planification sans attendre les assises de lancement ;
- identifier un groupe restreint de territoires volontaires avec lequel travailler tout au long de la démarche.

Cet objectif manifeste la volonté de la Région d'engager un dialogue avec les territoires, de valoriser les expériences et de faire du SRADDET un outil aidant pour les territoires dans leur démarche de planification. C'est pourquoi, à l'issue de cette réunion d'information il a été proposé de **créer le groupe restreint SCoT/PLUi/PNR**.

LE GROUPE RESTREINT :

UNE PARTICULARITE DE LA DEMARCHE SRADDET EN BFC

Une des spécificités de la concertation souhaitée par la Région Bourgogne-Franche-Comté est la constitution d'un groupe restreint de territoires porteurs de SCoT, PLUi ou PNR. Composé de 29 territoires identifiés comme volontaires lors de la réunion d'information aux territoires du 23 mars 2017 et correspondant à un panel représentatif des caractéristiques régionales (état d'avancement des démarches de planification différent, typologie et géographie différentes). Il a réuni en moyenne une vingtaine de techniciens des territoires par réunion.

L'objectif de ce groupe pour la Région est de pouvoir s'appuyer sur les connaissances et l'expertise des techniciens de ces territoires de planification dans un double objectif : apport méthodologique et partage d'expérience du terrain. De plus, la mise en œuvre du SRADDET passant principalement par ces documents (SCoT et PLUi), il apparaît légitime et nécessaire que les techniciens de ces territoires participent pleinement à sa construction, créant de ce fait les meilleures conditions de son appropriation.

Plusieurs réunions du groupe restreint ont donc été organisées selon les besoins lors des différentes phases d'élaboration du schéma, du lancement de la démarche à la présentation finale du projet. Ces séances de travail ont permis d'aborder successivement : les objectifs, le référentiel, les règles, la cartographie...

1.3. Assises de lancement

L'ensemble des territoires et partenaires présentés en introduction du présent bilan ont été invités à participer au lancement des travaux du SRADDET le mercredi 12 avril 2017 à Beaune. Près de 300 d'entre eux ont répondu présent. Conformément au calendrier et au processus de co-construction présentés lors de l'assemblée plénière de janvier 2017, ce rendez-vous marquait le point de départ de la démarche d'élaboration du schéma.



Lors de cette session, les agences d'urbanisme de la région ont présenté une « carte d'identité de notre territoire » et esquissé des questions transversales qui ont alimenté les réflexions des mois qui ont suivi : diversité des territoires / bien-être et épanouissement humain / richesse des ressources / accessibilité, échanges et solidarités / ouverture.

S'en est suivie une table ronde à laquelle ont participé les 4 Vices Président.e.s de la Région en charge des politiques intégrées au SRADDET (Eric HOULLEY, Frédérique COLAS, Michel NEUGNOT et Patrick MOLINOZ) ainsi que Francis AUBERT, économiste-chercheur au Centre d'Economie et de Sociologie Appliquée à l'Agriculture et aux Espaces Ruraux et Franck LEROY, vice-président de la Région Grand Est, élu référent sur le SRADDET de Grand Est.

« Il s'agit du lancement d'une opération d'envergure et participative. Cette démarche stratégique est l'occasion de dessiner les contours de notre région pour demain »

Marie-Guite Dufay, Présidente de Région.

En conclusion de ces assises, plusieurs défis ont été identifiés comme ceux à relever pour réussir à construire ce projet de territoire :

- Equilibrer deux contradictions : une région dynamisée par ses franges et la volonté de créer une nouvelle identité régionale ;
- Faire du SRADDET un document lisible et simple, qui dégage des grands axes de travail ;
- Engager une démarche collective, avec une région aidante qui accompagne la mise en œuvre de ce schéma dans et par les territoires.

1.4. Enquête grand public sur la plateforme participative

Une première consultation a été lancée sur la plateforme participative de la Région (<https://jeparticipe.bourgognefranche-comte.fr/>) du 12 avril au 30 juin 2017. Intitulé « Construire ensemble la région de demain », ce sondage avait pour objectif d'identifier les grands enjeux du territoire pour la région selon les citoyens Bourguignons-Francs-Comtois. Environ 70 réponses ont été reçues.

A la première question « Pouvez-vous définir la région Bourgogne-Franche-Comté d'aujourd'hui en 3 mots ? », les thèmes suivants ont été récurrents :

- La ruralité / la nature ;
- Un carrefour : « région de passage »
« carrefour des axes de communication »
« zone de transit entre la région parisienne et Lyonnaise ou entre le Rhin et la Méditerranée » « région touristique » ;
- Le patrimoine/la culture : « riche en histoire et divers en culture » ;
- D'importantes disparités : « sans unité »
« désert médical ».



Le nuage de mots ci-contre présente ainsi les grands enjeux qui sont ressortis de cette enquête.

Ensuite, les réponses à « Quels sont, à votre avis, les principaux défis pour la Bourgogne-Franche-Comté d'ici 2030 ? » tournent principalement autour de :

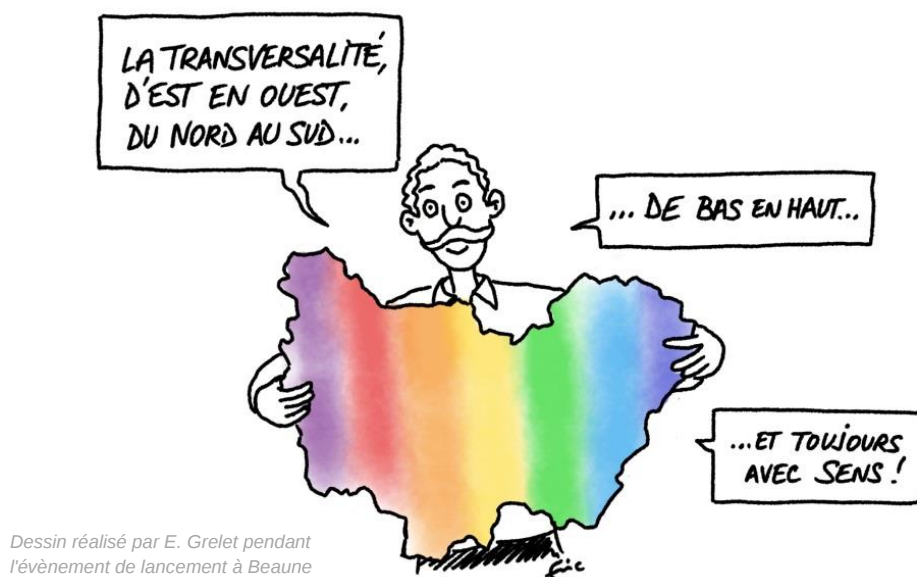
- L'écologie : de nombreuses réponses évoquent le traitement des eaux usées et les micropolluants, *« la dégradation de la qualité des eaux de surface entraîne un risque sanitaire majeur, à venir, par exposition chronique aux micropolluants » « l'usage abusif de trop de produits phytosanitaires détruit » « la transition énergétique » « limiter les épandages des lisiers sur le sol karstique » « préserver la biodiversité des rivières karstiques » « développer l'agriculture biologique et les circuits courts ».*
- Le développement des territoires ruraux : *« ne pas oublier les territoires ruraux » « la désertification des zones rurales » « des déséquilibres entre les zones rurales et urbaines » « un service public plus recentré et plus accessible et partout sur les territoires ».*
- Le développement de l'attractivité : *« attirer les décideurs » « attirer des entreprises sur tout le territoire et pas seulement sur l'axe Besançon Dijon Mâcon » « attirer des résidents » « attirer les entreprises innovantes ».*
- La formation : *« construire un pôle universitaire où toutes les disciplines auraient les moyens de travailler ensemble, de rayonner nationalement ou internationalement et où les moyens financiers seraient distribués équitablement » « implanter de grandes écoles supérieures » « déployer une offre de formations dans tous les départements ».*

Enfin, les solutions proposées pour « [...] parvenir à relever l'un de ces défis ? » sont :

- La transition énergétique, le développement de l'agriculture biologique, la protection de l'environnement : *« développer les énergies renouvelables » « il est nécessaire de développer les échanges locaux et de valoriser la région » « En généralisant les composteurs dans les habitations et les copropriétés » « Mener des politiques de soutien fortes à la production biologique et construire des filières de valorisation durables ».*
- La participation de nouveaux acteurs à la prise de décision : *« créer un pôle de recherche énergétique au sein de l'université BFC » « Consultations et débats citoyens par le biais de groupes de travail locaux » « Il faudrait développer l'acteur principal de l'écologie, du social et du solidaire : c'est-à-dire le milieu associatif » « en créant des assemblées consultatives dans chaque composante de l'université de Bourgogne-Franche-Comté » « Un plan Etat-Région, ou sur le modèle des moteurs pour l'Europe, une association avec des cantons Suisses, un Land Allemand pour une coopération transfrontalière autour d'un projet ambitieux ».*
- Le développement des transports : *« mettre des navettes qui relient les villes entre elles » « en rétablissant et recréant des liens intra-communaux par le biais d'une offre de déplacements alternative » « en faire une zone métropolitaine capable d'être reliée au monde par un aéroport digne de ce nom » « faire un audit sur les mesures de transport en commun des collectivités territoriales ».*

Ce premier sondage grand public a permis de vérifier que les enjeux pressentis par la Région comme les enjeux forts du territoire régional à traiter dans le SRADDET étaient partagés tant par les acteurs de l'aménagement que par les citoyens.

Transversalité



1.5. Réunions du groupe restreint SCoT / PLUi / PNR

1^{ère} réunion le 07.06.17

Une première réunion du groupe restreint s'est tenue en juin 2017 pour échanger sur la notion d'interterritorialité, notion qui esquisse l'idée des différenciations et complémentarités entre territoires, « le possible ensemble » pour constituer un espace cohérent.

Par ailleurs, cette première réunion a permis d'échanger sur le rôle et les missions du groupe restreint. Ainsi, trois sujets devant constituer la contribution spécifique du groupe au chantier ont été identifiés : la rédaction des règles générales du fascicule, l'évaluation à travers la définition d'indicateurs de suivi et d'évaluation et enfin la carte stratégique indicative qui illustre les objectifs du SRADDET.

2^{ème} réunion le 06.10.17

Cette seconde réunion a été divisée en deux temps distincts :

- Un premier sur la prescriptivité avec comme question principale : « Comment apprendre des SCoT pour produire la règle du SRADDET ? ». L'idée étant pour la Région de s'appuyer sur l'expérience des porteurs de SCoT et PLUi en matière de rédaction des règles.
- Un second sur la cartographie et les enjeux de la carte synthétique du SRADDET et notamment sur son échelle. Ont été présentées plusieurs cartes déjà existantes sur divers sujets pour illustrer des pistes de réflexion.

1.6. Première série d'ateliers transversaux en juin et septembre 2017

Une série de 4 ateliers a été organisée en juin et septembre 2017. Ces ateliers abordant des sujets très transversaux ont permis de tester des premières pistes pour les grandes orientations du SRADDET. Ainsi, 4 grands sujets ont été abordés :

- Complémentarités et solidarités le 15 Juin 2017 à Chalon-sur-Saône (71)
- Ouverture et coopérations le 20 Juin 2017 à Besançon (25)
- Mutations et transitions le 29 Juin 2017 à Pouilly-en-Auxois (21)
- Attractivité le 14 Septembre 2017 à Saint-Apollinaire (21)



Atelier transversal « Complémentarités et solidarités »

Judi 15 Juin 2017 à Chalon-sur-Saône

Le premier atelier a réuni 85 personnes des territoires et partenaires de la région pour travailler sur les complémentarités et solidarités en Bourgogne-Franche-Comté. Un temps de travail en groupe a permis d'aborder 3 questions :

- **Groupe 1** : Comment intégrer tous les territoires et ceux qui les habitent dans la dynamique régionale, sans en laisser aucun hors-jeu ?
L'objectif était de réfléchir à comment garantir à chacun (territoires et habitants) une place à sa mesure dans le nouvel espace régional.
- **Groupe 2** : Comment valoriser les potentialités et les capacités de tous les territoires et ceux qui les habitent, dans leur diversité ?
L'objectif est que chacun puisse contribuer selon ses atouts, ses compétences, ses ressources et ses spécificités au projet régional.
- **Groupe 3** : Comment organiser et renforcer les relations réciproques entre tous les territoires de la région ?
L'objectif était d'identifier les intérêts complémentaires des territoires dans une dynamique collective pour favoriser un système régional cohérent.

Cet atelier a permis aux participants d'aborder les thématiques à aborder dans le SRADDET : du numérique aux questions de démographie et de vieillissement de la population, des ressources naturelles à l'attractivité du territoire, des continuités écologiques à l'accessibilité... par le prisme des questions des complémentarités et des solidarités entre les territoires constitutifs de la nouvelle région.

Atelier transversal « Ouverture et coopérations »

Mardi 20 Juin 2017 à Besançon

Le second atelier a réuni 65 acteurs régionaux pour travailler sur les questions d'ouverture et de coopérations avec les voisins de la Bourgogne-Franche-Comté. Les 3 groupes constitués ont offert la possibilité aux participants d'échanger sur les questions suivantes :

- **Groupe 1** : Comment affirmer des fonctions métropolitaines qui font rayonner la région, en appui sur le maximum de pôles de son armature urbaine ?

L'objectif est de renforcer l'attractivité de la région en recherchant un fonctionnement équilibré et partagé, de la métropole de Dijon aux autres pôles urbains pour construire en réseau le « moteur métropolitain ».

- **Groupe 2** : Comment soutenir les territoires exportateurs et leurs entreprises, dans toute leur diversité de fonctions économiques ?

L'objectif était de réfléchir au soutien à apporter aux activités exportatrices (industrielles, agricoles, de services ou touristiques) de la région et aux réseaux qu'elles tissent, pour contribuer au rayonnement régional.

- **Groupe 3** : Comment activer des relations réciproques et équilibrées dans les territoires d'interface entre la région Bourgogne-Franche-Comté et ses voisins ?

L'objectif est d'affirmer les interfaces comme des véritables « portes d'entrée » de la région via le développement de partenariats de projets et de services avec les territoires voisins.

Les restitutions en plénière des travaux des groupes ont été appréciées et se sont avérées être complémentaires avec la mise en lumière d'un enjeu commun : la nécessaire mise en réseau pour une meilleure visibilité et donc une meilleure attractivité de la région.

Atelier transversal « Les grandes mutations : territoires en transition »

Jeudi 29 Juin 2017 à Pouilly-en-Auxois

Près de 100 acteurs des territoires et partenaires de la région se sont réunis à Pouilly-en-Auxois afin d'échanger sur les transitions et grandes mutations que vivent nos territoires. Trois questions ont été abordées dans les groupes de travail :

- **Groupe 1** : Comment la transition énergétique et écologique peut constituer un levier pour répondre aux grandes mutations ?

L'objectif était d'identifier les leviers à actionner et les dynamiques à développer pour faire des questions énergétiques et écologiques des éléments de réponses aux nécessaires mutations à opérer.



- **Groupe 2** : Comment concrétiser, grâce à la région et au SRADDET, les stratégies de transitions du national au local ?

L'objectif était de s'interroger sur les modalités de contribution des niveaux régional et infrarégional aux objectifs de transitions et plus particulièrement de leurs déclinaisons territorialisées.

- **Groupe 3** : Comment réussir les transitions au bénéfice de tous les habitants en répondant aux inégalités sociales ou territoriales ?

L'objectif était d'échanger sur l'enjeu social des politiques de transition et de la nécessité de garantir la prise en compte des difficultés des publics spécifiques et un bénéfice pour tous.

Cet atelier a permis de mettre en avant la nécessité d'élaborer le SRADDET comme un outil d'accompagnement à moyen et long termes des territoires dans les différents processus de transition (énergétique et écologique, numérique, économique, des modes de vie...) à engager.

Atelier transversal « De nos ambitions partagées à l'attractivité de la région »

Jeudi 14 Septembre 2017 à Saint-Apollinaire

Un peu plus de 220 personnes se sont retrouvées pour échanger autour des questions d'attractivité, fil conducteur du SRADDET.

La journée s'est articulée autour de 3 grands temps :

- Une mise en avant de l'enjeu de l'attractivité de la Bourgogne-Franche-Comté sous la forme d'un dialogue entre M. Houlley, Vice-président en charge de la cohésion territoriale et M. Vanier (consultant Acadie) avec 3 questions : pourquoi faire la synthèse au nom de l'enjeu « attractivité », fil rouge de la réflexion ? Comment se tissent les intentions stratégiques autour de ce fil rouge ? Comment faire du SRADDET un schéma prospectif partagé ?
- Un échange avec la salle ponctué par l'intervention de 4 témoins : Philippe Crevoisier, membre du comité exécutif du groupe SEB et de l'agence économique régionale, José Almeida, en tant qu'élus de Dijon Métropole, Nicolas Soret, Président du PETR du Nord de l'Yonne et de la CC du Jovinien et Pierre-Aimé Girardot, Vice-Président du Pays Montbéliard Agglomération. Ces témoins ont pu exposer leur vision de l'attractivité de la région, leurs attentes vis-à-vis du SRADDET et leur contribution potentielle à l'attractivité du territoire régional.
- Un vote-débat avec la salle, autour de 9 questions² sur la perception de l'évolution de la région au cours des 20 dernières années, la situation qui pourrait être la sienne en 2050 et les attentes des acteurs vis-à-vis du SRADDET.

² Questionnaire utilisé pour l'enquête grand public (cf. 1.9 et annexe 2)

1.7. Groupe dédié de la CTAP

Le 28 août 2017 s'est réuni un groupe dédié de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) pour travailler sur les enjeux spécifiques de l'accessibilité des services au public. Ce temps d'échanges avec les Départements a été organisé en vue des passages devant la CTAP de certains Schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP).

Cette rencontre entre les Départements et la Région avait pour vocation d'enclencher des échanges nécessaires à l'articulation des exercices (SDAASP ET SRADDET), notamment pour assurer une cohérence entre visions départementales et vision régionale en matière d'accessibilité des services pour le public. Un tour de table des différents SDAASP a été fait et un point d'avancement sur le SRADDET a été présenté.

Ainsi et au-delà de la nécessaire prise en compte des services présents sur des territoires limitrophes dans l'élaboration et la mise en œuvre des SDAASP, l'articulation des deux exercices est un enjeu régional d'équilibre territorial. L'objectif n'est pas la recherche d'une cohérence stricte, mais l'établissement d'un dialogue, d'un échange et d'une animation et gouvernance régionale qui peuvent aussi servir à mutualiser des initiatives innovantes ou des expériences positives dans les territoires départementaux.

1.8. Echanges avec le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER)

Plusieurs rencontres techniques et/ou politiques se sont tenues avec le CESER tout au long de la démarche.

Le 4 janvier 2017, la commission Territoires et Environnement du CESER s'est réunie pour assister à une présentation du SRADDET par la Région. Cette rencontre a été l'occasion de présenter « l'outil SRADDET » ainsi que les modalités d'élaboration prévues par la Région tant en matière de gouvernance qu'en termes d'association des acteurs et territoires.

Le 10 mars 2017, s'est tenue une rencontre technique entre l'équipe SRADDET de la Région et l'équipe technique du CESER. Cette rencontre avait pour objectif de présenter le SRADDET, ses modalités d'élaboration et d'échanger sur les méthodologies de travail entre la Région et le CESER.

Par ailleurs, la Région a saisi le CESER, à plusieurs reprises et à différentes étapes de la démarche, pour lui apporter des éléments de réflexions sur différents sujets. Ainsi, le CESER a transmis à la Région sa première contribution en octobre 2017. Celle-ci présentait, pour chaque commission du CESER, quelques éléments de contexte et les enjeux principaux identifiés dans les grands domaines du SRADDET.

Le CESER est systématiquement consulté en amont sur les projets de délibérations présentés en Assemblée plénière. C'est pourquoi, le CESER a donné un avis sur les projets de délibérations de janvier 2017 (lancement du SRADDET), de juin 2017 (concertation préalable du public à l'élaboration du SRADDET) et de décembre 2017 sur le contenu du rapport sur les grands objectifs.

1.9. Enquête grand public sur la plateforme participative

Un second sondage auprès du grand public a été mis en ligne sur la plateforme participative de la Région entre septembre et octobre 2017. Ce sondage reprenait le questionnaire de l'atelier du 14 septembre sur l'attractivité, soit 9 questions sur la perception de l'évolution de la région au cours des 20 dernières années, la situation qui pourrait être la sienne en 2050 et les attentes des acteurs vis-à-vis du SRADDET (cf. annexe 2).

Les 185 participations à ce sondage ont permis d'aboutir à cette brève synthèse :

1. Pour 46,5% des répondants, la région Bourgogne-Franche-Comté va moins bien qu'en 2000. Seul 14,6% considère qu'elle va mieux.
2. Selon eux, le problème majeur de la région se trouve sur deux points majeurs, durant ces 20 dernières années : le creusement des inégalités entre et au sein des territoires (30,8%) et la désertification et le recul des services publics (30,3%).
3. Sur cette même période, le principal atout de la région a été la qualité et la diversité de ses territoires et de leur modèle de développement (30,3%).
4. D'ici 2050, la région Bourgogne-Franche-Comté va traverser une période difficile pour elle et ses habitants pour 48,6% des répondants.
5. Le principal défi auquel la région devra faire face, d'ici 2050, se joue entre la fracture sociale du territoire (33%) et le déclin économique, la perte d'attractivité (32,4%).
6. Le principal atout ou levier de prospérité pour la région, d'ici 2050, sera les compétences d'innovation des personnes et des collectifs (41,6%).
7. Les 3 termes les plus récurrents qui seront ceux que la vision du SRADDET devra retenir, selon les répondants, sont : attractivité, solidarité et transitions.
8. Selon eux, le SRADDET doit viser prioritairement la mise en réseau des acteurs et des territoires, dans toutes les situations (politique de synergie) (39,5%).
9. Enfin, le SRADDET doit être un document stratégique synthétique et « visionnaire », avec une portée prospective sur quelques grands enjeux d'avenir, pour 44,9% des répondants.

Les résultats de ce sondage sont particulièrement éclairants :

- Les réponses « grand public » sont largement convergentes avec celles des partenaires émises lors des ateliers ;
- Les orientations du SRADDET proposent un cadre de réponses adapté aux préoccupations et aux enjeux esquissés.

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES EN ASSEMBLEE PLENIERE DES 14 ET 15 DECEMBRE 2017

L'ensemble de ces différents temps d'association a permis d'identifier collectivement les enjeux auxquels la région devrait faire face et d'esquisser des premières grandes orientations pour le SRADDET.

Ainsi, comme prévu par l'article L 4251-4 de la loi NOTRe, une délibération a été prise en Assemblée Plénière régionale des 14 et 15 décembre 2017 pour acter la tenue d'un débat en assemblée sur les orientations stratégiques du SRADDET. A cette date, il est donc validé que l'ambition générale du schéma sera celle de l'attractivité. Pour répondre à cette ambition 3 grands axes et 9 orientations ont donc été proposés au débat et acté également par la suite.

Le premier axe concerne les questions de coopérations et de solidarités en ciblant les objectifs autour de l'accès à un socle commun de services pour les territoires, des stratégies spécifiques des territoires et des relations de réciprocité. Le second vise l'ouverture sur l'extérieur de la région et la construction d'alliances en veillant à s'appuyer sur les fonctions métropolitaines, à renforcer les réseaux et les coopérations et à soutenir les échanges entre les territoires de franges et leurs voisins. Enfin, le troisième et dernier axe s'articule autour des questions de transitions pour inscrire la stratégie régionale dans une dimension globale et transversale, pour réussir la transition énergétique et écologique et enfin inventer les nouvelles transitions avec les territoires.

Entre cette délibération et l'arrêt du projet, l'ordre des axes et leurs intitulés ont été adaptés pour plus de cohérence et de pertinence. L'axe sur les transitions est notamment passé en premier axe compte tenu de son caractère transversal et structurant. Il en est de même pour les orientations, qui ont été modifiées suite à la consultation sur la version 0 du SRADDET de début 2019 afin de mieux articuler les objectifs entre eux.

2. DEFINITION DES OBJECTIFS

2.1. Rencontres bilatérales avec les territoires infrarégionaux

Suite aux réunions collectives variées organisées par la Région en 2017, de nombreuses rencontres bilatérales avec les territoires ont été programmées. Ces rencontres, techniques et/ou politiques, ont eu lieu soit à la suite d'une demande spécifique d'un territoire soit d'une sollicitation directe de la Région. Ainsi, une vingtaine de rencontres se sont tenues entre novembre 2017 et avril 2018. Celles-ci ont pris des formes diverses : échanges techniques, bilatérale politique, intervention en comité syndical, etc. selon les souhaits des territoires rencontrés (SCoT, inter-SCoT, pôle métropolitain, PNR, EPCI...).

Ces rencontres ont permis de :

- Se déplacer sur les territoires et rencontrer les équipes techniques et politiques, entendre leurs points de vue et comprendre leurs projets et leurs ambitions.
- Mettre en pratique le principe de réciprocité : qu'attend chacun de l'autre (la Région, le territoire), au bénéfice de son projet (en l'occurrence, le SRADDET pour ce qui concerne la Région) ?
- Faire le point sur les éventuels dossiers en cours dans les différents domaines d'intervention de la Région pour le territoire concerné, afin de bien lier les attentes concrètes et le document stratégique à venir.

En outre, de nombreux territoires ont souhaité contribuer par écrit à l'élaboration du SRADDET. Ainsi, plusieurs d'entre eux ont fait parvenir aux services de la Région leurs stratégies locales et/ou ont formulé leurs attentes par rapport à ce schéma. Ces contributions ont permis à la Région de prendre connaissance des stratégies des territoires et de leurs souhaits et craintes quant au SRADDET.

2.2. Rencontres bilatérales avec les territoires voisins

De même qu'avec les territoires infrarégionaux, plusieurs rencontres ont été organisées avec les Régions limitrophes et avec la Conférence TransJurassienne (CTJ) pour le dialogue avec les cantons suisses voisins. Les enjeux de ces rencontres étaient similaires à celles avec les territoires infrarégionaux, en ajoutant l'enjeu de cohérence entre les différents SRADDET et la réflexion sur de potentielles règles communes pour ce qui concerne les régions voisines. Ces rencontres se sont tenues durant le 1^{er} quadrimestre 2018.

2.3. Rencontres avec les Comités de Massifs

Dans le cadre de cette démarche d'association élargie, la Région a également rencontré les trois Comités de massifs (Central, du Jura et des Vosges). Ces temps d'échanges ont été l'occasion de partager les stratégies des schémas interrégionaux d'aménagement et de développement de massif – avec lesquels le SRADDET doit être compatible – et de présenter celle du SRADDET.

2.4. Conférence des Présidents de SCoT

L'atterrissage spécifique du SRADDET dans les SCoT du territoire régional est un enjeu fort. C'est pourquoi l'association des SCoT à l'élaboration de ce schéma a fait l'objet d'une attention particulière, passant notamment par l'organisation d'une réunion spécifique à l'attention des Présidents des structures porteuses de SCoT le 22 février 2018 pour :

- Présenter l'avancement du schéma ;
- Echanger sur les objectifs ;
- Désamorcer les craintes sur la prescriptivité ;
- Anticiper l'articulation entre le SRADDET et les démarches de SCoT.

Lors de cette réunion, le travail élaboré par les agences d'urbanisme de la région sur l'articulation SCoT/SRADDET a été présenté. Cette étude avait pour objectif d'identifier le contenu actuel des SCoT de BFC et de préfigurer en quoi le SRADDET pouvait être un facilitateur du travail des SCoT au regard des 12 domaines intégrés.

Cette réunion a également permis de « rassurer » quant à la prescriptivité du SRADDET par rapport au SCoT. En effet, ont été présentées en séance les différentes possibilités d'édiction de règles mais surtout les limites de l'exercice au regard du cadre réglementaire imposé au SRADDET. Ainsi, il a été précisé que la prescriptivité du SRADDET serait limitée (en nombre de règles) et aidante au maximum.

2.5. Réunions du groupe restreint SCoT / PLUi / PNR

3^{ème} réunion le 17.05.2018

Cette troisième réunion était dédiée au travail sur le référentiel dont l'objet est de permettre le suivi et l'évaluation des grandes orientations du SRADDET. Le travail effectué en interne à la Région a été présenté et chaque indicateur discuté avec le groupe.

Cette réunion a permis de retravailler collectivement à la proposition de la Région et à sécuriser ou éliminer l'utilisation de certains indicateurs. Ainsi pour chacune des 9 orientations un ou plusieurs indicateurs de suivi ont été sélectionnés et/ou des méthodes pour créer des indicateurs ont été proposées.

4^{ème} réunion le 05.07.2018

Outre la prise en compte du retour des participants sur la question du référentiel traitée lors de la 3^{ème} réunion du groupe, la séance a été consacrée au travail sur la cartographie indicative du SRADDET. Il s'agissait de présenter la méthodologie d'élaboration des premières cartes stratégiques puis de débattre des contenus respectifs des trois cartes (une par axe).

Cette réunion a permis aux équipes de la Région de percevoir la sensibilité du sujet, d'identifier certains points bloquants et inquiétudes sur la cartographie, d'autant plus que les participants ont parfois émis des points de vue divergents sur le rôle que la Région devait donner à cette cartographie.

2.6. Echanges avec le CESER

La Région a souhaité un nouvel échange au sujet du SRADDET avec le CESER le 27 mars 2018. Cette rencontre a été l'occasion de faire un point sur l'avancement de sa réalisation, de présenter la stratégie du schéma et d'annoncer la suite des travaux, notamment la prescriptivité.

Le 4 juin 2018 les services techniques de la Région ont participé à la commission Territoires et environnement du CESER pour y présenter les différentes politiques régionales en cours sur les sujets déchets, avec notamment un focus sur le Plan régional de prévention et de gestion des déchets, et la biodiversité.

2.7. Concertations thématiques

Comme précisé en introduction du présent bilan, en complément de concertations effectuées dans le cadre de l'élaboration du SRADDET, de nombreuses réunions d'association ont été organisées en parallèle sur les domaines concernés par le SRADDET. Les travaux de ces concertations thématiques ont alors nourri de fait l'élaboration du SRADDET, sans pour autant avoir été affichés comme contribuant directement au SRADDET.

Les concertations thématiques suivantes ont pu contribuer aux travaux d'élaboration du SRADDET :

Biodiversité

- **24.11.16** Journée d'échanges sur la biodiversité et l'EEDD – Dole
- **28.02.17** Lancement ARB (Agence Régionale de la Biodiversité) – Besançon
- **21.04.17** Séminaire (1/4) Connaissances, information, formation et EEDD – Quétigny
- **25.04.17** Sondage « Protégeons et valorisons notre biodiversité en BFC »
- **22.05.17** Séminaire (2/4) Réseaux et communautés d'acteurs de la biodiversité – Dole
- **19.06.17** Séminaire (3/4) Biodiversité et économie – Pouilly-en-Auxois
- **28.11.17** Séminaire (4/4) Restitution Stratégie Régionale Biodiversité – Dijon
- **13.09.18** Ateliers participatifs pour le bilan des SRCE – Besançon
- **27.09.18** Ateliers participatifs pour le bilan des SRCE – Dijon
- **07.05.18** Séminaire SRB (1/4) – Aménagement et Urbanisme / Sensibilisation et engagement – Gevrey Chambertin

Déchets

- **11.05.17** Réunion CCES – Lancement
- **12.06.17** Atelier Déchets – Diagnostic – Clamecy
- **13.06.17** Atelier Déchets – Diagnostic – Baume-les-Dames
- **14.06.17** Atelier Déchets – Diagnostic – Louhans
- **10.10.17** Réunion CCES – Etat des lieux
- **14.11.17** Atelier Déchets – Scenarii – Montbard
- **15.11.17** Atelier Déchets – Scenarii – Digoïn
- **16.11.17** Atelier Déchets – Scenarii – Montbéliard
- **21.12.17** Atelier Déchets – Déchets du BTP – Dole
- **27.02.18** Atelier Déchets – Déchets du BTP – Besançon
- **05.04.18** Réunion CCES – Scenarii
- **24.04.18** Ateliers Déchets – Dijon

- **24.05.18** Réunion CCES élargie – Actions
- **10.07.18** Réunion CCES – Présentation du PRPGD

Ainsi que 11 réunions qui ont eu lieu entre octobre et novembre 2018 pour la phase de consultation sur le PRPGD

Economie circulaire

- **12.10.17** Séminaire Economie circulaire – Dijon
- **06.02.18** Forum sur état des lieux – Dijon
- **24.05.18** CCES élargie – Dijon

Transports et mobilités

- **08.11.17** Assises de la Mobilité - Atelier Mobilité des voyageurs – Saint-Brisson
- **09.11.17** Assises de la mobilité - Atelier Mobilité des voyageurs – Dole
- **28.11.17** Assises de la mobilité – restitution des ateliers Mobilité des voyageurs des 8 et 9 novembre – Dijon
- **28.11.17** Colloque « tendre vers l'efficacité énergétique dans les transports » Observatoire régional des transports – Dijon
- **18.10.18** Colloque « Bourgogne-Franche-Comté : un carrefour pour les transports et la logistique – Chalon-sur-Saône
- **20.09.18 et 20.12.18** Réunions de concertation sur le Réseau routier d'intérêt régional – Dijon

Transition énergétique

- **26.04.18** TEPCV PCAET – Dijon
- **06.06.17** Sondage spécifique sur la TE via la plateforme « Je participe »
- **27.06.17** Comité de pilotage sur les bilans des SRCAE
- **28.06.17** Séminaire de la transition énergétique pour SCoT/PLUi/PNR – Beaune
- **29.11.17** Conférence régionale Transition énergétique – Dijon
- **11.09.18** Ateliers TE – Agriculture
- **11.09.18** Ateliers TE – Industrie
- **12.09.18** Ateliers TE – Mobilité / Transport de personnes
- **12.09.18** Ateliers TE – Fret / Transport de marchandises
- **13.09.18** Ateliers TE – Bâtiment
- **13.09.18** Ateliers TE – ENR

Rencontres du réseau des Pionniers Ordinaires de la Transition Energétique (POTES)

- **12.10.17** Première rencontre du réseau de POTES – Dijon
- **08.02.18** Rencontre régionale des POTES – Dole
- **03.04.18** Réunion des référents de la Région
- **12.06.18** « La transition vers l'éco-conception »
- **19.06.18** Réunion des référents de la Région
- **04.07.18** « Une journée village en transition »
- **19.09.18** « Quand la transition passe par les EnR participatives et citoyennes »
- **06.10.18** Atelier POTES sur le SRADDET
- **Nov.18** « Renforcer la transition énergétique et sociétale : quels liens tisser entre les initiatives citoyennes et les politiques publiques locales ? »
- **06.12.18** Réunion des référents de la Région
- **11.04.19** Rencontre stratégique annuelle des POTES

Numérique

- **18.01.18** Concertation régionale pour le développement des usages du numérique – Dijon
- **22.01.19** Atelier SCoRAN - Infrastructures numériques – Dijon
- **23.01.19** Atelier SCoRAN – Services – Dijon
- **24.01.19** Atelier SCoRAN – Usages – Dijon
- **29.01.19** Atelier SCoRAN – Territoires – Dijon
- **30.01.19** Atelier SCoRAN – Données – Dijon
- **29.03.19** Groupe thématique SCoRAN – Filière numérique – Dijon
- **01.04.19** Groupe thématique SCoRAN – Services publics – Dijon
- **03.04.19** Groupe thématique SCoRAN – Tourisme Patrimoine – Dijon
- **08.04.19** Groupe thématique SCoRAN – Economie numérique – Dijon
- **09.04.19** Groupe thématique SCoRAN – Mobilité – Dijon
- **10.04.19** Groupe thématique SCoRAN – Transition écologique et énergétique, développement durable – Dijon
- **11.04.19** Groupe thématique SCoRAN – Education, formation – Dijon
- **12.04.19** Groupe thématique SCoRAN – Santé – Dijon
- **15.04.19** Groupe thématique SCoRAN – Inclusion numérique – Dijon + visio-conférence à Luxeuil et à Lormes
- **17.04.19** Groupe thématique SCoRAN – Habitat – Dijon
- **19.04.19** Groupe thématique SCoRAN – Données et cloud régional – Dijon

Outre ces rencontres thématiques, certains acteurs ont souhaité transmettre à la Région une contribution écrite pour faire connaître leurs stratégies, leurs actions et formuler leurs attentes, voire interrogations à propos du SRADDET. Ces contributions ont permis à la Région de s'informer des enjeux spécifiques autour de certains domaines intégrés ou fortement reliés au SRADDET.

REUNION DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

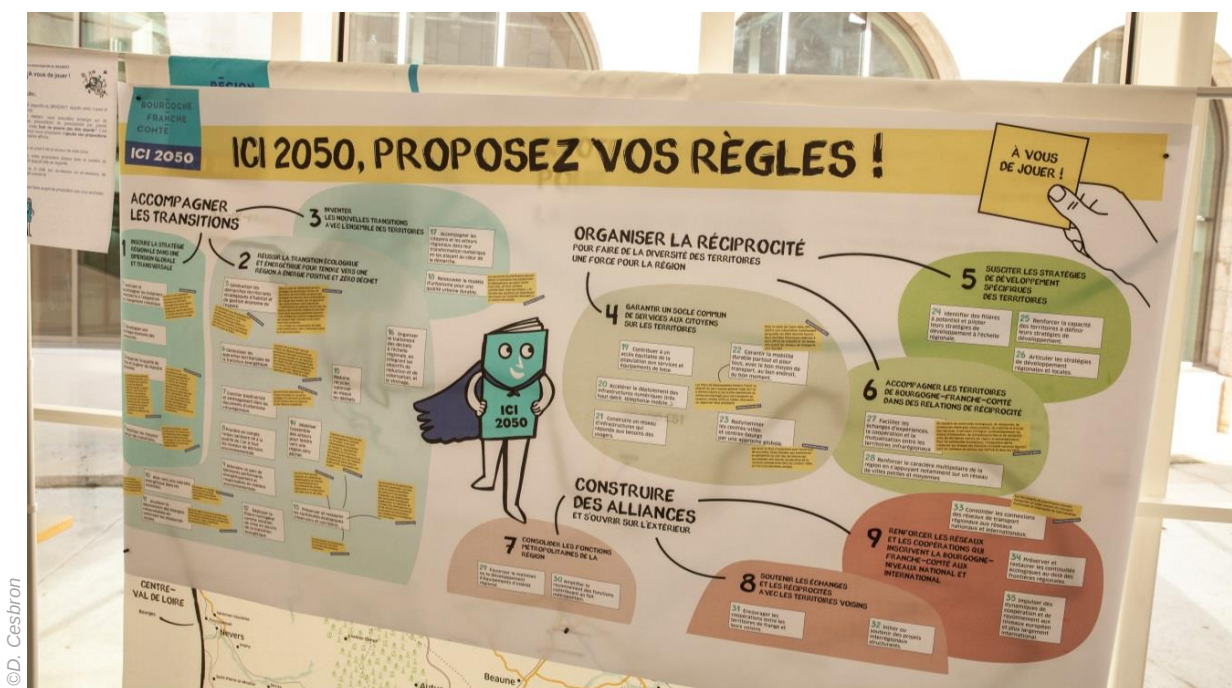
Les travaux de la première phase d'élaboration ayant permis d'identifier les grands enjeux du territoire régional et les grandes orientations stratégiques du SRADDET, la suite des travaux pendant cette seconde grande phase a consisté à travailler sur la déclinaison de ces orientations en objectifs plus thématiques.

Ainsi, cette 2^{ème} période d'élaboration du SRADDET a été conclue par la **présentation des 35 objectifs du SRADDET aux Personnes Publiques Associées (PPA), lors d'une réunion dédiée le 5 juillet 2018** à Besançon.

Une centaine de participants a donc pu prendre connaissance de l'avancement des travaux avant l'été 2018 et commencer à s'approprier la stratégie du SRADDET qui se déclinait en 3 axes, 9 orientations et 35 objectifs.

La présentation des objectifs lors de cette réunion a également permis d'annoncer la suite de la démarche et notamment le travail à venir sur le fascicule des règles, objet des réunions de concertation suivantes (ateliers de novembre, groupe restreint, bilatérales...).

3. ELABORATION DU FASCICULE DE REGLES



3.1. Rencontres bilatérales avec les Conseils départementaux

Plusieurs rencontres techniques et politiques ont eu lieu entre la Région et les Départements, individuellement ou collectivement. Ces réunions avaient pour objet de réaffirmer la volonté d'associer les Départements à l'élaboration du SRADDET plus étroitement que ce que les textes prévoient et de préparer le volet prescriptivité du SRADDET et notamment les ateliers de novembre. Ces rencontres ont permis d'aborder les points suivants :

- la stratégie régionale proposée dans le SRADDET ;
- la philosophie de la prescriptivité envisagée dans le SRADDET ;
- des exemples de règles et conditionnalités envisagées ;
- l'articulation entre les SDAASP et le SRADDET ;
- la question des franges.

A la suite de ces échanges, les Départements ont pour la plupart fait le choix de faire parvenir à la Région des contributions qui présentent des éléments de leurs stratégies ainsi que l'énoncé de leurs attentes et points de vigilance vis-à-vis du schéma.

3.2. Poursuite des bilatérales avec les territoires infrarégionaux et les territoires voisins

Le décalage de calendrier de 9 mois a notamment été acté pour laisser le temps de poursuivre les rencontres et séances de travail avec les territoires. Ainsi se sont poursuivis les échanges techniques et politiques avec de nombreux territoires infrarégionaux et les Régions voisines ainsi qu'avec la Suisse jusqu'à l'automne 2018. Par ailleurs, de nouvelles contributions ont été reçues pendant cette période.

3.3. Consultation préalable du public sur le pré-projet de rapport

Comme prévu par la délibération des 29 et 30 juin 2017 portant sur les modalités de concertation préalable du public à l'élaboration du schéma, suite à la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, une concertation de la population sur le pré-projet de rapport du SRADDET a été organisée. Initialement prévue entre mai et juin 2018, elle s'est finalement tenue entre le 15 octobre et le 30 novembre 2018 compte-tenu du décalage du calendrier général d'élaboration du SRADDET.

Les documents soumis à la consultation du public étaient les suivants :

- le projet de diagnostic ;
- le pré-projet de rapport (non complet) ;
- le logigramme des objectifs ;
- l'état initial de l'environnement, élaboré dans le cadre de l'évaluation environnementale.

Ces documents étaient disponibles à la consultation en version numérique sur la plateforme participative de la Région mais également en version papier à l'Hôtel de Région à Besançon et sur le site de Dijon. Des registres de recueils des observations étaient à disposition sur les deux sites et un formulaire pour déposer des commentaires et documents était disponible en ligne.

Afin de communiquer sur la mise en place de cette consultation, une campagne web a été mise en place sur les réseaux sociaux et sur des sites de presse régionaux et nationaux. Celle-ci a généré plus de 10 000 « clics ».

Sur près de 70 retours, seuls une cinquantaine abordent des domaines concernés par le SRADDET, les autres étant hors du cadre d'intervention du schéma. Le tableau ci-après donne un aperçu des sujets principalement abordés dans les commentaires.

SUJETS	NOMBRE DE COMMENTAIRES ABORDANT CE SUJET
Manque de solutions de transports alternatives à la voiture individuelle (train, vélo, bus...)	19
Protection de la biodiversité (faune et flore)	17
Développement des énergies renouvelables et réduction des consommations énergétiques	14
Besoin d'aides au développement de l' agriculture biologique et de techniques d'agricultures non intensives	13
Réduction des pollutions , des émissions de GES et de l'utilisation des pesticides	11
Importance des solidarités entre les citoyens	9
Nécessité d'une amélioration de l' accès aux services	7
Attente d'une meilleure gestion des déchets , du tri et du recyclage	7
Sentiment fort d'isolement des campagnes	7

SUJETS	NOMBRE DE COMMENTAIRES ABORDANT CE SUJET
Développement des circuits courts et de l'alimentation de proximité	6
Nécessité de réduire la consommation des sols et l' artificialisation	5
Besoin d'une meilleure gestion de l' eau (qualité et quantité)	5
Potentiels de la démocratie locale	5
Craintes des déserts médicaux et de l'éloignement des centres de soins	5
Importance de travailler à la rénovation du bâti existant	4
Perte des commerces de proximité	4
Nécessaire accessibilité au numérique (infrastructures et usages)	3
Accès aux systèmes d'éducation	3

On peut noter que la problématique des transports est le sujet le plus abordé. De nombreux citoyens interrogent la Région sur la desserte des territoires, notamment les plus ruraux, par les transports en commun (train et bus) ainsi que sur le coût de ces transports. Plusieurs demandes portent également sur le développement de pistes cyclables.

Arrivent ensuite les questions de transitions écologique et énergétique avec : la protection de la biodiversité, le développement des énergies renouvelables, la réduction des pollutions et des émissions de gaz à effet de serre (GES) et le développement d'une agriculture durable. Le nombre de fois où ces sujets sont repris montre bien l'attente forte des citoyens à aller vers une transition écologique et énergétique.

Le sujet des solidarités entre les citoyens apparaît en tant que tel mais il se manifeste également à travers les questions d'isolement des campagnes, de l'accès aux services, aux commerces et aux soins et du nécessaire développement du numérique (tant sur la question des infrastructures que sur les usages).

Ces sujets sont, pour la plupart, au cœur des enjeux du projet de SRADDET.

3.4. Seconde série d'ateliers en novembre 2018

La seconde série d'ateliers était consacrée au travail sur les règles du fascicule. Ainsi, 3 ateliers identiques ont été organisés à :

- Besançon le 8 novembre 2018 – 110 participants ;
- Auxerre le 14 novembre 2018 – 70 participants ;
- Le Creusot le 22 novembre 2018 – 75 participants.



Dans chaque atelier, des temps en groupes par grand domaine du SRADDET étaient proposés pour travailler avec les participants, en présence des Directions opérationnelles de la Région concernées par le domaine et des Vice-Présidents de la Région porteurs de ces politiques. Les grands domaines traités pendant les ateliers étaient :

- Equilibre et égalité des territoires, désenclavement, numérique ;
- Gestion économe de l'espace et habitat ;
- Intermodalité et développement des transports ;
- Climat, air, énergie ;
- Biodiversité.

Chaque règle proposée en atelier a ainsi pu être discutée et de nombreuses propositions de modifications ou de suppressions ont été prises en comptes à l'issue des ateliers.



3.5. Réunion du groupe restreint SCoT / PLUi / PNR

5^{ème} réunion le 12.12.2018

Sur le projet de fascicule soumis à concertation pendant les ateliers de novembre, une réunion du groupe restreint s'est tenue en décembre pour poursuivre les échanges avec les SCoT et PLUi sur la rédaction des règles, sur des bases plus techniques qu'en atelier.

A l'instar des ateliers, pour chaque grand domaine, les règles ont été balayées par l'ensemble des participants du groupe restreint. Ces échanges ont de nouveau permis de travailler finement sur des reformulations et discuter sur les règles bloquantes pour les territoires. A l'issue de ce groupe, plusieurs règles ont été supprimées et de nombreuses reformulées, soit pour clarifier le message, soit pour rendre la règle moins contraignante et plus facilement applicable dans les territoires.

A la suite de cette rencontre, certains territoires ont fait parvenir des contributions écrites sur la base du fascicule avec des analyses et des propositions pour les règles qu'ils souhaitaient voir ajustées ou supprimées. Ces contributions reprenaient par écrit de nombreuses propositions qui avaient été faites durant la réunion du groupe de décembre.

3.6. Echanges avec le CESER

Une intervention de la Région devant le CESER le 13 novembre 2018 a permis de faire une nouvelle présentation du SRADDET (état d'avancement, rappel de la stratégie, présentation de la prescriptivité et suites). Cette rencontre a été l'occasion de saisir le CESER pour une nouvelle contribution, sur les relations de voisinage avec les régions limitrophes cette fois-ci.

Le 11 février 2019, une nouvelle rencontre a été l'occasion de faire un point sur le SRADDET, notamment en lien avec la saisine. Ainsi, ont été rappelés : les étapes de la concertation, le contenu et l'ambition de la première version du projet, la stratégie proposée, la prescriptivité, les pistes de réflexion sur l'accompagnement et la mise en œuvre ainsi qu'un focus sur les coopérations avec les voisins de la région.

CONSULTATION SUR LA V0 DU 15 FEVRIER AU 15 MARS

Une fois la phase d'élaboration des règles achevée, il a paru essentiel de consulter l'ensemble des territoires et partenaires sur une première version du SRADDET (V0) qui comprend le diagnostic, le rapport d'objectif et le fascicule des règles.

Diffusée mi-février 2019, cette V0 a été soumise à la consultation via le site internet de la Région pour une durée d'un mois, jusqu'au 15 mars 2019. Les acteurs ont pu faire leurs retours aux services de la Région par mail ou via la plateforme participative.

Cette consultation a permis à la Région de recevoir une soixantaine de retours écrits, d'origine et de nature diverses. Ces retours portaient à la fois sur le rapport et le fascicule ou les documents annexes et apportaient des contributions variées : compléments à apporter, demande de modifications d'éléments de fond, remarques de forme, corrections légères... Si un bon nombre de ces contributions proposait des compléments à apporter pour consolider le document, la majeure partie de celles-ci se sont attardées sur le fascicule et mettaient en avant des difficultés de compréhension et d'application des règles.

C'est pourquoi, suite à cette consultation et de manière à proposer le document le plus complet et stable possible en juin 2019, chacun des documents constitutifs du SRADDET a été repris.

4. FINALISATION ET PRESENTATION DU PROJET DE SCHEMA

4.1. Echanges CESER

Le 15 avril 2019, la Région a présenté devant une partie des conseillers du CESER un point d'avancement général sur le SRADDET. En commençant par un rappel sur l'objet SRADDET, il a ensuite été fait un rapide bilan de la concertation qui a eu lieu tout au long de la démarche. Puis, le contenu de la V0 et de sa stratégie a été présenté avant d'échanger sur la prescriptivité. Enfin, un point a été fait sur l'enjeu fort de la mise en œuvre. Cette réunion a également permis de préciser au CESER les dates clés de la fin du processus de façon à lui permettre de mettre en place la meilleure organisation interne pour la production de l'avis attendu sur le projet arrêté.

4.2. Groupe restreint

6^{ème} réunion le 18.04.2019

Le groupe restreint SCoT / PLUi / PNR s'est réuni une dernière fois avant l'arrêt du projet en avril pour échanger sur la finalisation du schéma. Dans un premier temps, les échanges ont permis de présenter les modifications ayant fait suite à la consultation sur la V0 organisée entre février et mars 2019. L'objectif était de présenter les propositions prises en compte et celles non retenues et d'en justifier le choix auprès du groupe.

La deuxième partie de la réunion a permis d'échanger autour d'une nouvelle proposition de carte stratégique indicative. Les différentes parties de la carte ont été présentées puis discutées ; des éléments de corrections et de compléments ont été apportés à la suite de cette réunion.

Enfin, le groupe restreint a pu prendre connaissance du projet de « document de mise en œuvre » que la Région souhaite rédiger en complément du SRADDET pour, dans un premier temps, faciliter la lecture et la prise en main du SRADDET et dans un second, faire vivre dans la durée le schéma via une gouvernance spécifique et une feuille de route.

En conclusion de cette réunion, les membres du groupe ont souligné leur intérêt à poursuivre les réunions du groupe restreint au-delà de l'arrêt du projet et notamment pour sa mise en œuvre et ont également remercié la Région pour cette forme d'association inédite et pertinente.

4.3. Contributions libres et nouvelles rencontres bilatérales

A la suite de la période de consultation sur la V0 du projet entre mi-février et mi-mars, plusieurs autres contributions sont parvenues à la Région et ont été traitées. Par ailleurs, certaines contributions reçues pendant et après la consultation sur la V0, formulaient une demande de rencontre politique avec les élus de la Région pour échanger sur le contenu du projet de SRADDET. L'équipe (politique et technique) a donné suite à ces demandes avec des rencontres in situ pour échanger sur le schéma.

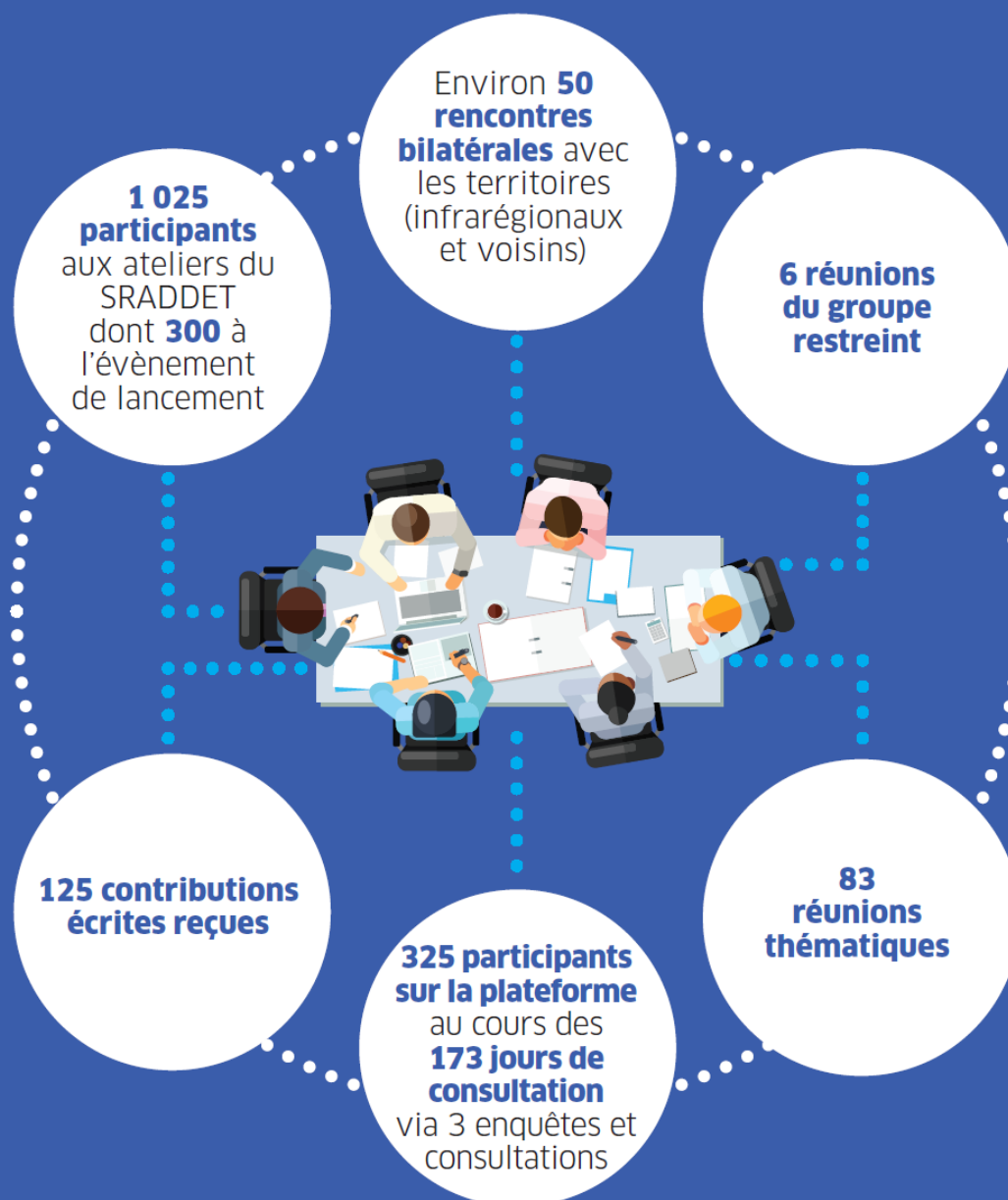
4.4. Réunion des PPA

Une réunion des Personnes Publiques Associées a été organisée le 19 juin à Besançon. Celle-ci a été l'occasion de présenter le projet de SRADDET qui a été arrêté par la suite par l'assemblée plénière du Conseil Régional des 27 et 28 juin 2019.

4.5. CTAP

Le projet de SRADDET a également été présenté à la CTAP du 17 juin, préalable indispensable à l'appropriation du schéma et à la production de l'avis de la CTAP réglementairement attendu par la suite.

AU TOTAL



ANNEXES

ANNEXE 1 – LISTE DES SIGLES

CAUE : conseil architecture urbanisme et environnement

CCES : commission consultative d'élaboration et de suivi du PRPGD

CESER : conseil économique, social et environnemental régional

CTAP : conférence territoriale de l'action publique

CTJ : conférence TransJurassienne

PLUi : plan local d'urbanisme intercommunal

PNR : parc naturel régional

POTEs : pionniers ordinaires de la transition énergétique

PPA : personne publique associée

PRPGD : plan régional de prévention et de gestion des déchets

SCORAN : stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique

SCoT : schéma de cohérence territoriale

SDAASP : schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

SRADDET : schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SRCAE : schéma régional climat air énergie

SRCE : schéma régional de cohérence écologique

ANNEXE 2 – ENQUETE GRAND PUBLIC SUR LA PLATEFORME PARTICIPATIVE

SONDAGE PLATEFORME CITOYENNE SEPT./OCT. 2017

- 1.** Selon vous, aujourd'hui la région Bourgogne-Franche-Comté :
 - ☐ va mieux qu'en 2000
 - ☐ va moins bien qu'en 2000
 - ☐ sans changement notable

- 2.** Durant ces 20 dernières années, le problème majeur de la région a été :
 - ☐ le recul de ses capacités productives et de l'emploi
 - ☐ la dégradation de la qualité de vie et de l'environnement
 - ☐ la désertification et le recul des services publics
 - ☐ le creusement des inégalités entre et au sein des territoires
 - ☐ aucune de ces réponses

- 3.** Durant ces 20 dernières années, le principal atout de la région a été :
 - ☐ la qualité et la diversité de ses territoires et de leur modèle de développement
 - ☐ la montée en puissance de ses « moteurs » métropolitains
 - ☐ sa position géographique « carrefour »
 - ☐ ses ressources naturelles et leur mise en valeur
 - ☐ aucune de ces réponses

- 4.** Selon vous, d'ici 2050 la région Bourgogne-Franche-Comté :
 - ☐ va traverser une période difficile pour elle et ses habitants
 - ☐ va de mieux en mieux faire valoir ses atouts
 - ☐ ne va pas connaître d'évolution globale notable
 - ☐ aucune de ces réponses

- 5.** D'ici 2050, le principal défi auquel la région devra faire face sera :
 - ☐ le réchauffement climatique et ses effets environnementaux
 - ☐ la fracture sociale et territoriale
 - ☐ le déclin économique, la perte d'attractivité
 - ☐ le vieillissement de la population
 - ☐ aucune de ces réponses

6. D'ici 2050, le principal atout ou levier de prospérité pour la région sera :

- ☐ les compétences d'innovation des personnes et des collectifs
- ☐ l'affirmation de biens communs environnementaux et territoriaux
- ☐ l'insertion des acteurs régionaux dans les réseaux nationaux, européens et mondiaux
- ☐ l'arrivée de nouveaux acteurs du développement, attirés par la vie en région
- ☐ aucune de ces réponses

7. Choisissez les 3 termes qui, selon vous, seront ceux que la vision du SRADDET devra retenir :

- | | |
|---------------------------------------|--|
| ☐ solidarité | ☐ cohésion |
| ☐ ouverture | ☐ résilience |
| ☐ transitions | ☐ accessibilité |
| ☐ attractivité | ☐ proximité |
| ☐ équilibre | ☐ complémentarité |

8. Le SRADDET doit viser prioritairement :

- ☐ le soutien aux territoires et aux populations qui en ont le plus besoin (politique de rattrapage)
- ☐ la mise en réseau des acteurs et des territoires, dans toutes les situations (politique de synergie)
- ☐ des stratégies de développement différenciées selon les territoires (politique de spécialisation)
- ☐ aucune de ces réponses

9. Le SRADDET doit être un document stratégique :

- ☐ synthétique et « visionnaire », avec une portée prospective sur quelques grands enjeux d'avenir
- ☐ plutôt complet et précis, avec une portée réglementaire dans les domaines désignés par la loi si nécessaire
- ☐ à forte dimension programmatique pour la Région, dans ses champs de compétence
- ☐ aucune de ces réponses

RÉGION

BOURGOGNE

FRANCHE

COMTE



4, square Castan
CS 51 857
25 031 Besançon

0 970 289 000
www.bourgognefranchecomte.fr

